

Notice pour l'utilisation de la plateforme « Démarches Simplifiées »

<u>Prérequis</u>: nous vous conseillons, avant d'entamer le remplissage du formulaire et le dépôt de votre projet, de visionner le tutoriel et les explications fournies par la plateforme « Démarches Simplifiées », disponible en cliquant sur le lien suivant :

https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager.

Accéder à la démarche de candidature

Pour accéder à la démarche, vous devez cliquer sur le lien figurant sur la page dédiée à l'appel àcandidatures ou à projets sur le site de l'ARS. Ce lien renvoie directement vers la page de connexion de concernée.

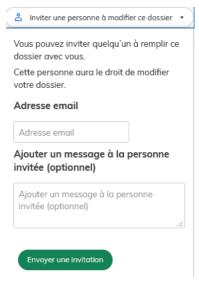
Il vous est proposé de vous connecter via « FranceConnect » si vous disposez déjà d'un compte sur la plateforme ou de créer un compte.

Exemple de page d'accueil :



Co-construction du dossier : inviter une personne à modifier le dossier

Il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier.



En accédant au dossier concerné, cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail. Vous pouvez ajouter un message à votre destinataire. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ». La personne invitée reçoit alors un e-mail l'invitant à se connecter sur demarches-simplifiees.fr afin d'accéder au dossier. Si la personne ne possède pas de compte sur « Démarches Simplifiées », elle doit au préalable en créer un (voir procédure décrite cidessus). Une fois connecté, l'invité a accès à l'ensemble du dossier et est libre de le modifier ou le compléter

Messagerie et communication avec le service instructeur

La plateforme « Démarches Simplifiées » est équipée d'une messagerie intégrée. L'onglet "Messagerie" dans votre dossier, reprend les e-mails qui vous sont envoyés et vous permet de communiquer directement avec notre service instructeur.